



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide de passation de la grille d'autoévaluation sur le harcèlement scolaire

Déroulé et restitution

Octobre 2023

À l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, tous les élèves du CE2 à la classe de Terminale sont invités à remplir en classe un questionnaire d'autoévaluation.

Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin, entre le jeudi 9 novembre et le mercredi 16 novembre 2023.

Les élèves peuvent refuser de le remplir une fois que les professeurs leur ont expliqué la démarche et ses objectifs.

Ce guide vise à vous accompagner pour la passation et la restitution de ces questionnaires.

Pourquoi mener une enquête auprès de l'ensemble des élèves ?

Puni par la loi, le harcèlement passe souvent inaperçu, car il est constitué de « petits faits » qui, pris isolément, peuvent sembler sans gravité : des bousculades, des coups, des moqueries et mises à l'écart, des surnoms ou insultes, des dégradations ou vols, des propagations de rumeurs, photos, menaces, directes ou via les réseaux sociaux. Pourtant, cumulés et répétés, parfois tous les jours, ces faits peuvent avoir des conséquences très graves pour les élèves qui en sont victimes. Le harcèlement peut conduire au décrochage et à l'échec scolaire, à la dépression, voire au pire.

C'est un phénomène de masse, qui n'épargne aucune école ni aucun établissement. Aujourd'hui, selon les enquêtes de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 2,6 % des élèves de CM1-CM2 déclarent des situations de forte multivictimation. 15% des collégiens déclarent s'être sentis harcelés au cours d'une année scolaire, un collégien sur cinq a été victime d'au moins un acte de cyber-violence de façon répétée et près 7% des collégiens déclarent être victimes de plusieurs formes de violence de façon répétée.

Pourtant, trop souvent, le harcèlement à l'École est minimisé, soit parce que la parole de l'enfant n'est pas suffisamment entendue, soit parce les victimes ou les témoins

n'osent pas parler ou révéler l'intégralité des faits. C'est pourquoi tous les élèves sont invités à compléter une grille d'auto-évaluation dont les objectifs sont de :

- faciliter la détection de situations de harcèlement au sein de l'école ou du collège ;
- faciliter la prévention de ces phénomènes entre les élèves ;
- mobiliser l'ensemble de la communauté éducative dans la lutte contre le harcèlement.

Modalités de passation de la grille d'auto-évaluation

Horaires et intervenants

Tous les élèves, du CE2 à la classe de terminale, se voient proposer de compléter le questionnaire à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, le 9 novembre prochain.

À cette occasion, deux heures d'enseignement sont banalisées pour sensibiliser les élèves à la lutte contre le harcèlement et leur faire passer les questionnaires d'auto-évaluation. Dans le premier degré, la séquence est assurée par le professeur de la classe ; dans le second degré, elle est assurée, dans toute la mesure du possible, par le professeur principal de la classe. Compte tenu de la prévalence du harcèlement au collège, il est souhaitable que ces deux heures y soient prises en charge par deux adultes (par exemple, le professeur principal de la classe accompagné d'un membre de l'équipe enseignante et éducative). L'organisation de ces deux heures est laissée à la main des équipes pédagogiques, en fonction des situations locales dont elles auraient connaissance (ex : travail en petits groupes, éventuelle séparation d'élèves qui ont connu des difficultés relationnelles pour faciliter l'authenticité des réponses).

Par ailleurs, l'ensemble des personnels sociaux et de santé, les personnels d'éducation (CPE et AED), les personnels du pôle ressource et des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté et les psychologues de l'éducation nationale, ainsi que l'ensemble des personnels disponibles, sont mobilisés dans les écoles et établissements afin d'accueillir et écouter les élèves qui, à l'occasion de la passation de cette grille, exprimeraient le besoin d'être reçus ou manifesteraient une forme d'angoisse ou de détresse (pleurs, stress, etc.). Les inspecteurs de l'éducation nationale sont également mobilisés auprès des équipes dans les écoles.

Présentation de la grille d'auto-évaluation

Il est tout d'abord nécessaire d'expliquer aux élèves ce que sont le harcèlement et ses conséquences, notamment s'agissant du cyber-harcèlement. Des ressources pédagogiques sont à disposition de l'ensemble des personnels sur [éduscol](#) ainsi que sur [la plateforme Phare](#).

Le professeur présente ensuite l'objectif de la démarche d'autoévaluation. Il doit être rappelé aux élèves :

- que cette grille est anonyme ;
- qu'elle permet à chaque élève de s'interroger sur sa situation au sein de l'école ou de l'établissement, et de dire s'il subit des comportements problématiques ou inacceptables ;
- qu'elle permet à la communauté éducative de mieux comprendre les difficultés qui peuvent exister entre les élèves au sein de l'école, du collège ou du lycée, et ainsi de mener des actions de prévention et de prise en charge des situations de manière plus efficace ;
- que la passation de ce questionnaire n'est pas obligatoire ;
- que tout élève qui le souhaite, à la suite de ce questionnaire, peut demander à parler avec un adulte (professeur, personnel social et de santé, personnel éducatif, etc.) de l'école ou de l'établissement pour évoquer sa situation personnelle.

Il convient ensuite de mettre les élèves en confiance en les rassurant sur le caractère strictement anonyme et confidentiel de leurs réponses, et de les encourager à répondre avec le plus de sincérité et de sérieux pour que leurs réponses soient les plus utiles possibles afin d'améliorer les relations entre élèves au sein de l'école ou de l'établissement.

Le professeur remet alors le questionnaire aux élèves. Il leur explique les quatre modalités de réponse aux questions.

Consignes de passation

Il convient de prévoir en amont les modalités de prise en charge des élèves qui pourraient exprimer des difficultés.

Durant le temps de la passation, les personnels enseignants et éducatifs présents dans la classe sont disponibles pour répondre aux éventuelles questions des élèves. Ils prêtent une attention particulière aux réactions des élèves et aux émotions que certains pourraient manifester, afin de faciliter leur éventuelle écoute et prise en charge en cas de difficulté. Les élèves sont libres de prendre le temps qu'ils souhaitent pour répondre à chaque question.

Les élèves qui en ont besoin (ULIS, Upe2a, etc.) peuvent disposer d'un temps et d'un accompagnement spécifiques, notamment en bénéficiant d'un travail en amont sur le sens des questions et la bonne compréhension du questionnaire.

Les grilles d'autoévaluation sont ensuite ramassées par le professeur en charge de la classe dans le premier degré, et par le professeur principal ou, à défaut, le professeur en charge de la classe au moment de la passation dans le second degré.

Avant la fin de la séance, il faut rappeler que la violence, sous toutes ses formes, est inacceptable à l'école ou dans l'établissement, comme en dehors. Une moquerie, une insulte, une violence, ne peuvent jamais avoir lieu « pour rire » et elles ne sont pas sans conséquences physiques ou psychologiques pour les victimes, pour les auteurs et les témoins.

Il faut aussi rappeler que tous les adultes de l'établissement (particulièrement les adultes référents) sont disponibles pour accompagner tous les élèves et répondre à leurs questions et que les élèves ambassadeurs (au collège ou au lycée) sont également présents pour les aider.

Recueil de la parole des élèves

La passation de grille d'auto-évaluation est susceptible d'entraîner des prises de conscience et une libération de la parole des élèves. Les équipes pédagogiques et éducatives peuvent s'y préparer à partir des [ressources mises à leur disposition sur le site eduscol](#).

Exploitation de la grille d'autoévaluation

Le professeur en charge de la classe ou le professeur principal examine les questionnaires des élèves de sa classe et procède aux décomptes des réponses pour chaque questionnaire (nombre de réponses 1, 2, 3 ou 4). Il procède à une première analyse, qu'il partage ensuite avec le directeur de l'école ou le chef d'établissement.

Plusieurs critères d'analyse sont à croiser :

- **la fréquence de réponses témoignant d'une difficulté ou d'une violence** : plus le nombre de réponses de types 2, 3 et 4 est élevé, plus le risque qu'une situation de harcèlement existe est élevé : **une majorité de réponses 3 ou 4 révèle notamment une situation probable de harcèlement** ; à l'inverse, l'absence de telles réponses, ou le caractère isolé de faits non graves permet d'en déduire une probable absence de harcèlement, même si elle peut révéler des difficultés en termes de climat scolaire ou de bien-être de l'élève ;
- **le type de faits faisant l'objet de déclaration d'occurrence** : les professeurs sont invités à porter une attention particulière aux réponses aux parties 2 et 3 de la grille. **Certaines réponses qui correspondent à des faits graves** (violence à caractère sexuel, violence physique ou psychique, cyber-violence, etc.) **appellent une vigilance particulière**. Le cas échéant, **elles doivent faire l'objet d'un signalement immédiat** à l'équipe de direction de l'école ou de l'établissement afin d'orienter la politique de prévention et de détection de l'équipe en la matière ;
- **le ressenti des élèves vis-à-vis de l'École**, notamment au travers des réponses aux parties 1 et 4 de la grille ;
- **les relations entre les élèves** et l'existence, du point de vue du ressenti des élèves, de faits de harcèlement à l'école.

L'analyse peut être effectuée à plusieurs niveaux : à l'échelle de chaque grille et, de façon agrégée, à l'échelle d'une classe, d'un niveau ou de l'établissement.

Restitution

Quel que soit le niveau retenu (classe, niveau d'enseignement, école, collège ou lycée), l'exploitation des réponses des élèves permet d'évaluer et d'objectiver l'existence d'un phénomène de harcèlement afin de permettre une prise de conscience et une mobilisation collective.

Plus largement, l'analyse des réponses constitue aussi un moyen d'apprécier la qualité de vie des élèves à l'école et sur ces constats d'engager les actions utiles à son amélioration.

Selon des modalités à l'initiative de chaque établissement et école (ateliers des parents, réunion par classe ou par niveau, etc.), une restitution à l'attention des élèves et de

leurs parents d'élèves est organisée. Il ne s'agit pas de donner le détail des réponses obtenues, mais de faire apparaître des grandes tendances révélées par ces questionnaires, et les principaux comportements que certains élèves peuvent subir, dont ils peuvent être témoins ou dont ils peuvent se rendre coupables. Ce temps d'échange vise à faire comprendre aux parents qu'il est important qu'ils évoquent le harcèlement avec leur enfant, que celui-ci soit susceptible d'en être victime, témoin ou auteur. Il permet également de les informer de la politique de lutte contre le harcèlement développée au sein de l'école, du collège ou du lycée, et de les associer à cette lutte.

Il est prévu de réaliser une analyse statistique reposant sur un échantillon d'écoles et d'établissements scolaires. À cette fin, un nombre limité d'écoles, de collèges et de lycées sera sollicité pour transmettre des grilles. Les écoles et établissements tirés au sort seront contactés avant les vacances d'automne. Ils recevront les grilles à faire remplir déjà imprimées et devront les retourner après la passation de l'enquête, grâce à des enveloppes pré-affranchies. Dans le cadre de ce traitement, les données d'établissement seront rendues anonymes.

Informations à transmettre aux élèves avant ou après la séance

Invitation à parler de toute difficulté à un adulte de confiance, notamment au sein de l'école ou de l'établissement

Communication des noms des adultes référents et des élèves ambassadeurs au sein de l'établissement

Numéro d'écoute



3018 en cas harcèlement et de cyber harcèlement : 100 % anonyme, gratuit et confidentiel. Disponible 7 j/7, de 9h00 à 23h00. Une équipe dédiée, composée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques.

Téléchargez l'application 3018 sur les plateformes habituelles iOS et Google Play

Tchat, questionnaire, fiches pratiques et possibilité de stockage des preuves.

Site



<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr>